

Enseignement des mathématiques et autisme

Objectif général

- Connaître des éléments théoriques concernant la didactique des mathématiques, cerner quelles difficultés peuvent apparaître pour les élèves avec autisme. Savoir élaborer des activités pédagogiques au regard des besoins éducatifs particuliers des élèves avec autisme.

Objectifs spécifiques

- Connaître différentes approches théoriques concernant la didactique des mathématiques.
- Comprendre les difficultés d'élèves avec autisme qui entravent la construction de concepts mathématiques.
- Appréhender les points forts des élèves avec autisme susceptibles de servir de points d'appui aux apprentissages mathématiques.
- Savoir élaborer des activités pédagogiques en mathématiques au regard des besoins éducatifs particuliers des élèves avec autisme.

Contenus et démarches

- Présentation des approches théoriques relatives à la didactique des mathématiques et des difficultés et points forts des élèves avec autisme.
- Études de cas et analyses de pratiques pédagogiques.
- Présentation de matériels et d'activités mathématiques adaptés.
- Élaboration collective d'activités pédagogiques adaptées en mathématiques.

Références bibliographiques

- Brissiaud, R. (2007). *Premiers pas vers les maths : Les chemins de la réussite à l'école maternelle*. Paris, Retz.
- Garnier, P. (2012). « Une situation tutorale en mathématiques pour un élève avec autisme en inclusion scolaire ». In C. Philip, G. Magerotte et J.-L. Adrien (Eds.), *Scolariser des élèves avec autisme et TED* (pp. 232-246). Paris : Dunod.
- Dutilleul, G. (2008). « Enseignement des mathématiques et enfants autistes ». *Les Sciences de l'Éducation - Pour l'ère nouvelle*, 41, 65-90.

Coordonnateur

Philippe Garnier

Nombre de participants : 20

Durée : 2 jours

Lieu : INS HEA ou extérieur

Tarif 1 : 200 €

Tarif 2 : 400 €

Public concerné

- Enseignants des premier et second degrés spécialisés ou non.
- Psychologues scolaires.
- Auxiliaires de vie scolaire.
- Professionnels du secteur médico-social

Dates

6 et 7 avril 2015

Tarif 1 : Personnels de l'EN rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants.

Tarif 2 : Personnels rémunérés par les associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales ou autres candidats individuels.